

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°28 du 9 juillet 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

DÉCISION N° 0-26704-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du transport de personnel « Faune ».

Du 21 juin 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-26704-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du transport de personnel « Faune ».

Du 21 juin 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 1 6 0 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Compte-rendu n° 2-15301-2010/SMP BREST/BATDESARM du 19 avril 2010 (n.i. BO).
- d) Message MELINDA DSSF BREST du 20 mai 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°28 du 9 juillet 2010, texte 22.

Le transport de personnel Y613 *Faune* est retiré du service actif le 21 juin 2010 et placé en complément à cette date.

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation (référence b) seront menées sous l'autorité du vice-amiral d'escadre commandant l'arrondissement maritime atlantique (CECLANT).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.